



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2022 tenue à 8 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Maude Whittom et monsieur le conseiller Simon Sesto Cifola ont motivé leur absence.

2022-12-670

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

2022-12-671

RÈGLEMENT RV-1718 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 décembre 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1718 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023.

Adoptée

2022-12-672
RÈGLEMENT RV-1719 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 décembre 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Règlement RV-1719 sur la contribution au financement des services d'eau, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2023.

Adoptée

2022-12-673
RÈGLEMENT RV-1720 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 décembre 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le Règlement RV-1720 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2023.

Adoptée

2022-12-674
LOCATION D'UNE PATINOIRE INTÉRIEURE POUR L'ANNÉE 2022

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De renoncer au versement du tarif privilégié prévu au Règlement RV-1705 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2022, pour la location d'une patinoire intérieure par l'Association de ringuette de Boisbriand, l'Association du hockey mineur de Boisbriand, l'Association régionale de hockey féminin des Laurentides et le Club de patinage artistique de Boisbriand, à compter de l'an 2022.

Adoptée

2022-12-675

NOMINATION D'UN DIRECTEUR ET EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL AU SERVICE D'URBANISME

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De nommer monsieur Henri-Jean Fillion au poste cadre régulier à temps complet de directeur du Service d'urbanisme selon les modalités soumises.

D'embaucher monsieur Thomas Desnyder au poste syndiqué à temps complet d'inspecteur municipal au Service d'urbanisme à compter du 16 janvier 2023 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service d'urbanisme.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-12-676

NOMINATIONS - CHEF AUX OPÉRATIONS, CHEF AUX OPÉRATIONS/DRMI ET CHEF AUX OPÉRATIONS/PRÉVENTION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De nommer monsieur Simon Courcelles au poste cadre à temps complet de chef aux opérations au Service de sécurité incendie selon les modalités soumises.

De nommer monsieur Daniel Gaudreau au poste cadre à temps complet de chef aux opérations/DRMI au Service de sécurité incendie selon les modalités soumises.

De nommer monsieur Martin Tétreault au poste cadre à temps complet de chef aux opérations/prévention au Service de sécurité incendie selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service de sécurité incendie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-12-677

MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU PERSONNEL CADRE - ENTENTE ET MISE À JOUR

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver l'entente intervenue entre les représentants de la Ville et l'Association professionnelle des cadres de la Ville de Boisbriand.

D'approuver la mise à jour du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand, préparée par le Service des ressources humaines en date du 9 décembre 2022, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-12-678

ENTENTE DE PARTENARIAT ET REPRÉSENTATION POUR L'ANNÉE 2023 À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE (CCITB)

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le renouvellement de l'entente de partenariat et représentation à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour l'année 2023 au coût de 3 965,67 \$ toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense pour le coût d'achat des billets pour divers événements au montant de 3 590,67 \$ toutes taxes incluses au poste budgétaire 02-110-00-310.

D'imputer la dépense pour le coût d'achat des commandites au montant de 375 \$ non taxable, au poste budgétaire 02-110-00-312.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

2022-12-679
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE lever la séance à 8 h 40.

Adoptée